



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Caroline Lamothe greffière-trésorière de la susdite municipalité;

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté, lors de la séance tenue le 14 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

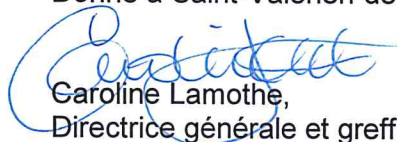
QUE les séances ordinaires vont avoir lieu au Centre communautaire, située au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
16 janvier 2024	20h00	9 juillet 2024	20h00
13 février 2024	20h00	13 août 2024	20h00
12 mars 2024	20h00	10 septembre 2024	20h00
9 avril 2024	20h00	8 octobre 2024	20h00
14 mai 2024	20h00	12 novembre 2024	20h00
4 juin 2024	20h00	10 décembre 2024	20h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront au cours d'année

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 16e jour de novembre 2023.


Caroline Lamothe,
Directrice générale et greffière-trésorière